



Résolution adoptée lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le neuvième jour du mois de juillet 2008, à 19h00, 101, rue du Pont, Huberdeau et à laquelle étaient présents : Monsieur le pro-maire Martin Prévost et les conseillers (ère): Louis Laurier, Daniel Laurin, Fabien Provost, Jean-Pierre Provost et Denise Miller.

Mme Évelyne Charbonne, mairesse est absente, absence motivée.

Tous formants quorum sous la présidence du maire.

Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière et madame Karine Maurice-Trudel étaient aussi présentes.

RÉSOLUTION 121-08

OPPOSITION À LA DÉRÉGLEMENTATION DE POSTES CANADA ET DEMANDE DE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES ET DE CONSULTATION AUPRÈS DE LA POPULATION

ATTENDU QUE l'examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau indique son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte également les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
DONNÉE À HUBERDEAU LE 10 JUILLET 2008.


Guylaine Maurice

Directrice générale/secrétaire-trésorière.

N.B. : Veuillez noter que le procès-verbal dont a été extraite cette résolution devrait être déclaré conforme à une séance ultérieure du conseil municipal.